

PSLA – AGREMENT PROVISOIRE

Pièces demandées sur le site d'Annemasse-Agglo :

<https://www.annemasse-agglo.fr/partenaires-et-pros/professionnels-habitat>

PIECES A FOURNIR DEMANDE D'AGREMENT PROVISOIRE PSLA

1. Lettre de demande d'agrément PSLA
2. Statuts du Maître d'Ouvrage de l'opération et extrait KBis avec N°SIRET (si première demande)
3. Note de présentation de l'opération précisant les caractéristiques techniques :
Attention : **Fiche A02 + Tableau gestion PSLA** (Sur site)
4. Projet de convention PSLA
5. Récépissé du dépôt de permis de construire ou PC
6. Plans de chaque logement, sous-sol et parking
7. Justificatif de disponibilité du foncier (acte de vente, contrat de réservation VEFA, bail emphytéotique ou à construction)
8. Plan de financement de l'opération indiquant la TVA résiduelle : **Fiche TVA résiduelle** (présente sur site)
9. Prix de revient total des logements faisant l'objet de la demande (coût réel à 20 % HT et TTC) : charge foncière – travaux bâtiments – prestations intellectuelles – charges financières.
10. Attestation de non commencement des travaux avant l'obtention de l'agrément (sauf VEFA)
11. Engagement d'un établissement de crédit précisant qu'il s'engage à formuler une offre de prêt au locataire accédant (II de l'article R.331-76-5-1 du CCH)